

Centre Communal d'Action Sociale

d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 25 février 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la salle Pierre Desproges, selon convocation en date du 18 février 2026, sous la présidence de Monsieur René ARNAUD, Christelle MOUNET étant secrétaire de séance.

Délibération n°2026/3

En date du 25 février 2026

Portant sur : Admission en créance éteinte

Membres	13
Présents	7
Représentés	1
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

Présents : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Christiane GADAUD, Catherine FEVRIER, Martine POTTIER, Ginette BUISSON, Jean DANIEL

Représentée : Monique LE GOFF par Marie-Claire SELLAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant qu'il est exposé que le comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes portés ci-dessous,

Considérant la demande formulée par le comptable du Trésor, de procéder à l'admission en créance éteinte des titres de recette suivants,

Le Conseil d'Administration :

- prononce l'admission en créance éteinte du titre de recette porté ci-dessous pour un montant global de 255,09 €
 - o Titre 2022-94-00-70029

A AIXE-SUR-VIENNE, le 25 février 2026.

Le Président,

René ARNAUD